

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

## Syndicat Mixte Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Réf n°361/2020

OBJET: Validation CR du 10 septembre 2020

Membres: 18

Présents votant : 10

Pouvoirs: 4

L'an deux mille vingt, et le 19 novembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 10 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

#### PRESENTS votants:

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Gaëlle LEVÊQUE, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Fadilha BENAMMAR-KOLY, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

#### **POUVOIRS**

- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Audrey IMBERT, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,

### PRESENT non votants :

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

- Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Myriam GAIRAUD, déléguée suppléante de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

La Présidente présente le compte rendu de la réunion du comité syndical du 10 septembre 2020.

Affichée le :

Le Comité Syndical, Le rapporteur entendu, Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

**DECIDE** de valider ce compte rendu.

Pour Extrait Conforme, A Clermont l'Hérault, Le 19 novembre 2020 La Présidente

Marie HASSIEU)